# COMMUNIQUE DE PRESSE

Dijon, le 16 janvier 2025

AUTONOMIE, MIEUX VIEILLIR

La Bourgogne-Franche-Comté poursuit sa mobilisation contre les chutes des personnes âgées

**L’Agence Régionale de Santé, le Pôle de gérontologie et d’innovation (PGI) et la Carsat Bourgogne-Franche-Comté sont engagés depuis 2022 dans le plan antichute des personnes âgées. Troisième journée de bilan, ce 16 janvier 2025, à Dijon.**

Favoriser le partage d’expertises et les collaborations futures : tels sont les objectifs de la troisième journée annuelle du plan antichute des personnes âgées en Bourgogne-Franche-Comté, qui s’est tenue ce 16 janvier au siège de Dijon métropole, à l’invitation de l’ARS, de la Carsat et du Pôle de Gérontologie et d’Innovation (PGI) de Bourgogne-Franche-Comté.

Au programme en particulier, un focus sur les médicaments et les chutes ou des échanges sur les bonnes pratiques en communication pour atteindre tous les publics.

**Un collectif de partenaires**

Chaque année, les chutes sont responsables de plus de 10 000 décès, constituant la première cause de mortalité accidentelle chez les personnes âgées. Les chutes entraînent fréquemment des fractures, notamment de l'extrémité supérieure du fémur.

En 2014, 76 100 hospitalisations pour ce type de fracture ont été recensées chez les personnes de 65 ans et plus, dont 90 % résultaient d'une chute.

Le risque de chute augmente avec l’âge. On estime que 28 % à 35 % des personnes âgées de 65 ans et plus chutent chaque année, cette proportion s'élevant de 32 % à 42 % chez les 70 ans et plus.

Ces données soulignent l'importance de la prévention des chutes chez les personnes âgées, pour réduire leur incidence et leurs conséquences sur la santé et l'autonomie.

Le plan national antichute, lancé en 2022, vise à réduire de 20% les chutes mortelles ou invalidantes des personnes de 65 ans et plus. Elaboré en concertation avec la CNSA, les autres caisses nationales et structures inter-régimes, les gérontopôles, les professionnels de santé ou encore les collectivités locales, ce plan se décline dans toutes les régions.

En Bourgogne-Franche-Comté, son pilotage a été confié par l’ARS au PGI ; il fédère plus de 80 partenaires regroupés dans le « collectif antichute » (prévention, médico-social, habitat/logements, collectivités, universités…), ce qui représente plus de 200 personnes actives.

Leur travail porte sur 5 axes et un sixième, transversal, dédié à l’information :

1. Savoir repérer les risques de chutes et alerter
2. Aménager son logement et sortir en toute sécurité
3. Des aides techniques à la mobilité faites pour tous
4. L’activité physique, meilleure arme antichute
5. La téléassistance pour tous
6. Informer et sensibiliser